



NOTE DE SYNTHÈSE N°9

OBJET : ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2024 M57

RAPPORTEUR : Nho GALLOIS

EXPOSÉ

Le Budget Primitif 2024 de la commune s'établit de la manière suivante en fonctionnement :

CHAPITRE	LIBELLÉ	MONTANT	%	Budget voté le 11/04
11	Charges à caractère général	1 174 833,94 €	22,52%	1 207 310
12	Charges de personnel	2 050 000,00 €	39,29%	
14	Atténuation de produits	117 000,00 €	2,24%	
65	Autres charges	515 674,00 €	9,88%	
66	Charges financières	108 000,00 €	2,07%	
023	Virement section investissement	1 006 424,00 €	19,29%	1 000 326
42	Opération d'ordre transfert	245 068,06 €	4,70%	256 690
Total		5 217 000,00 €	100,00%	5 255 000

CHAPITRE	LIBELLÉ	MONTANT	%	
13	Atténuation de charges	10 642,00 €	0,20%	
70	Produits des services	275 659,00 €	5,28%	276 100
73	Impôts et Taxes	150 000,00 €	2,88%	
731	Fiscalité locale	2 469 560,00 €	47,34%	
74	Dotations et participations	1 129 670,00 €	21,65%	1 100 670
75	Autres produits de gestion	8 000,00 €	0,15%	
76	Produits financiers	100,11 €	0,00%	100
42	Opération d'ordre transfert	20 000,00 €	0,38%	
002	Résultat reporté	1 153 368,89 €	22,11%	1 208 238
Total		5 217 000,00 €	100,00%	5 255 000

Le Budget Primitif 2024 de la commune s'établit de la manière suivante en investissement :

CHAPITRE	LIBELLÉ	MONTANT	%	
10	Dotations, fond divers et réserves	1 050,00 €	0,05%	0,00
20-21-23	Opérations équipements dont RAR	1 530 450,00 €	76,35%	1 232 000
16	Emprunts et dettes	453 000,00 €	22,60%	
040	Opération ordre transfert	20 000,00 €	1,00%	
Total		2 004 500,00 €	100,00%	1 705 000



CHAPITRE	LIBELLÉ	MONTANT	%	
13	Subvention investissement	320 500,00 €	15,99%	27 500
10	Dotations, fonds divers	152 416,04 €	7,60%	152 415,94
021	Virement de la section de fonctionnement	1 006 424,00 €	50,21%	1 000 326
024	Produits de cession d'immobilisation	11 690,00 €	0,58%	0,00
040	Opération ordre transfert	245 068,06 €	12,23%	256 758,06
001	Solde exécution positif	268 401,90 €	13,39%	268 000
Total		2 004 500,00 €	100,00%	1 705 000

En outre, il est désormais obligatoire qu'un état présente l'ensemble des indemnités de toute nature, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant au conseil municipal, au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercées en leur sein et au sein de tout syndicat au sens des livres VII et VIII de la cinquième partie ou de toute société mentionnée au livre V de la première partie ou filiale d'une de ces sociétés. Cet état est communiqué chaque année aux conseillers municipaux avant l'examen du budget de la commune. Pour l'année 2023, les indemnités s'établissent ainsi :

Indemnités Elus POULX 2023		
DU 01/01/2023 au 31/12/2023		
Nom Prénom	Mensuel Brut Moyen	Annuel Brut
BRAGUIER Angélique	829,80 €	9 957,60 €
COMPEYRON Sylvie	829,80 €	9 957,60 €
GALLOIS Nho	829,80 €	9 957,60 €
GUIHERMET Christian	829,88 €	9 958,60 €
JOUBINAUX Laurent	121,68 €	1 460,10 €
LAUTIER Lisbeth	121,68 €	1 460,10 €
MALLIER Eve	829,80 €	9 957,60 €
MEINEL Sylvie	226,31 €	2 715,66 €
POUSSIN Christian	829,80 €	9 957,60 €
QUITTARD Patrice	2 074,50 €	24 893,94 €
ROMERO Alain	121,68 €	1 460,10 €
SAUGUES Joël	829,80 €	9 957,60 €
TOTAL	8 474,51 €	101 694,10 €

Indemnités Elus NIMES-METROPOLE 2023		
Nom Prénom	Mensuel Brut Moyen	Annuel Brut
DU 01/01/2023 au 31/12/2023		
QUITTARD Patrice	870,84 €	10 450,02 €

pourquoi ?

PROPOSITION

Vu le code général des collectivités territoriales,
 Vu la loi n°2019-1461 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique,
 Vu la délibération 2024/02/22/04 du 22 Février 2024 de la commune de Poulx relative au débat d'orientation budgétaire,



Vu la délibération 2024/04/11/11 du conseil municipal de Poulx relative à l'adoption du BP 2024,
Vu la correspondance du 25 Avril 2024 du Préfet du Gard relative au vote du BP 2024, **non jointe**
Vu le BP 2024 M57 de la commune annexé à la présente décision, **non joint**
Considérant le rapport d'orientation budgétaire,
Considérant l'avis émis par le pré conseil le 25 Juin 2024,

Il est proposé au conseil municipal :

- **D'ADOPTER** le BP 2024 M57 de la commune.

PROJET